

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin
Band: 43 (1986)
Heft: 1

Artikel: Escrime : l'arbitrage en question?
Autor: Wild, Ada
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-998394>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Escrime: l'arbitrage en question?

Ada Wild, membre de la Commission de la branche J + S Escrime
Adaptation: Yves Jeannotat

Il ne peut y avoir de sport de compétition sans règles et, pour les faire appliquer et respecter, il faut un arbitre ou des juges. Paradoxalement, on «le», on «les» considère souvent comme des intrus. Mais on ne donne jamais de solution de rechange. En fait, les sportifs, les dirigeants, les media doivent être heureux que, peu importe la spécialité concernée, il se trouve encore des femmes et des hommes suffisamment enthousiastes et courageux pour assurer cette fonction. Nous tous qui sommes en contact d'une façon ou de l'autre avec le sport, faisons nôtre l'article 4 de la Charte du fair play qui dit: «Je m'engage à accepter les décisions des arbitres et des juges sportifs, sachant que, tout comme moi, ils ont droit à l'erreur, mais font tout pour ne pas la commettre!» (Y.J.)

Vers le milieu du siècle, on assista à un profond changement: l'introduction de la signalisation électrique, au fleuret et à l'épée, assura une sorte de matérialisation de la touche.

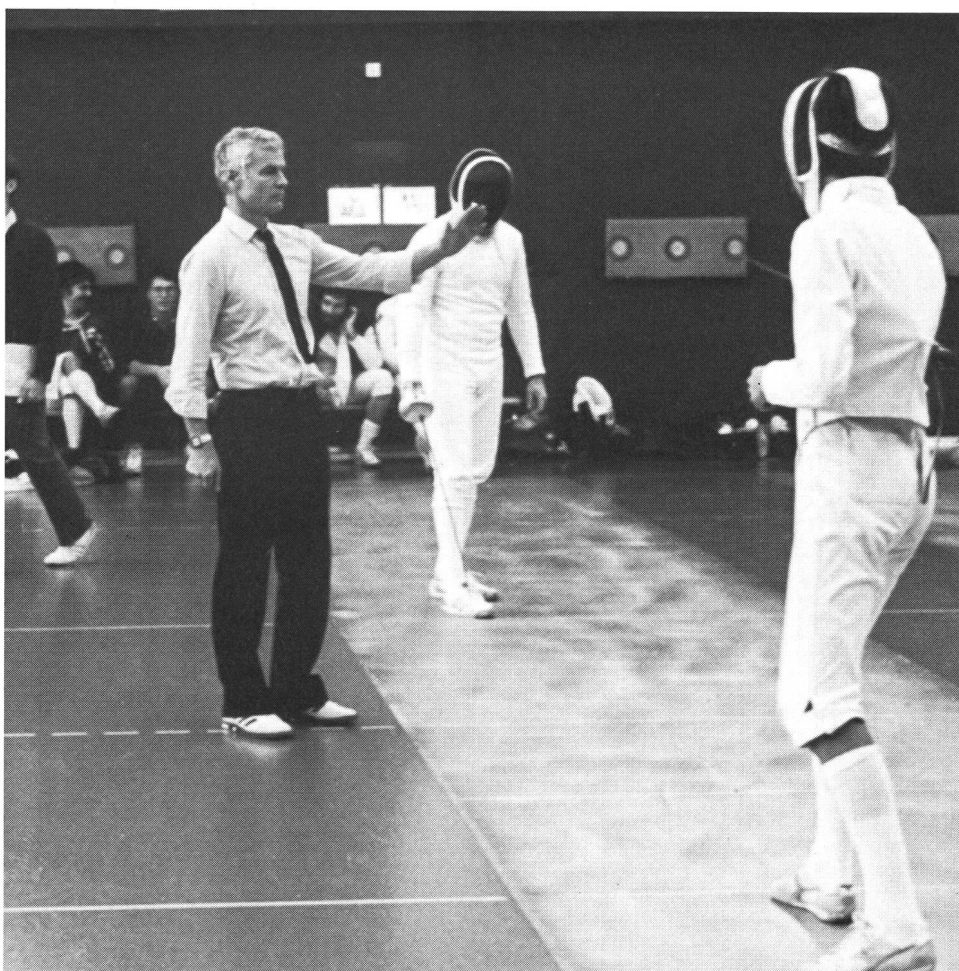
Le temps passant, ce sport se modernisa de plus en plus, et le résultat se mit progressivement à primer sur l'esprit qui animait autrefois les compétitions. Vers le milieu des années soixante, la République fédérale d'Allemagne introduisit le semi-

professionnalisme, imitée bientôt en ceci par l'Italie et par la France. L'aspect économique prit alors toujours plus d'importance et le nationalisme chauvin – sans parler de l'antagonisme est-ouest – souffla avec toujours plus de force: le but prioritaire des escrimeurs ne fut plus d'exécuter une belle «action», mais de «toucher». On a même pu voir, à un tournoi de Coupe du Monde, le directeur technique et l'entraîneur de deux pays concurrents en venir aux mains, en demi-finale, à quelques mètres des escrimeurs. Heureusement, ce genre d'incidents n'est pas courant, mais il illustre tout de même bien le changement de «climat» subi par le sport qui nous préoccupe. L'acharnement rencontré actuellement dans les compétitions internationales se

Parler de l'arbitrage en escrime n'est pas chose aisée. Je ne pense pas qu'il y ait un sport plus difficile que celui-ci à diriger. Nous allons tout d'abord tenter d'analyser le contexte général qui entoure un match entre deux escrimeuses ou entre deux escrimeurs.

Un peu d'histoire

Pour comprendre l'évolution connue, par l'arbitrage, en escrime, il est nécessaire de faire un certain retour en arrière. Au début du siècle, elle était pratiquée par quelques aristocrates. Les combats, bien qu'acharnés, n'en gardaient pas moins un caractère courtois où les deux protagonistes respectaient des règles établies depuis fort longtemps. Ces joutes sportives ont été codifiées pour la première fois en 1914 par le Marquis de Chasseloup-Laubat et par Paul Anspach. Ce fut la grande période des écoles italiennes, françaises et hongroises.



fait également sentir dans les autres tournois, pratiquement toujours, on l'imagine, au détriment de la belle escrime. Au milieu de tout cela, il y a l'arbitre...

Mission

Analyser les passes d'armes et donner sa décision en toute équité. Faire régner l'ordre et assurer le bon déroulement des combats.

Qualités requises

Beaucoup de flegme et de maîtrise de soi. Une concentration à toute épreuve, et cela durant trois à quatre heures par jour. Une intégrité parfaite.

Une imperméabilité totale aux pressions qui peuvent être exercées sur lui.

Reconnaissance des mérites

L'arbitre est le véritable moteur de la compétition: sans lui, il est pratiquement impossible d'organiser un tournoi dans de bonnes conditions. Si l'organisateur peut se passer d'arbitres au niveau des premiers tours d'une compétition à l'épée, où seule la matérialisation de la touche compte, il n'en va pas de même au fleuret, où chaque action doit être disséquée, analysée et jugée dans le respect du règlement international.

En Suisse, les organisateurs de compétitions à l'épée trouvent facilement des arbitres qualifiés pour diriger un combat. Hélas, ceux de tournois au fleuret n'ont pas cette chance. Dans ces deux dernières armes, l'analyse de la passe d'arme est prédominante, et il est pratiquement impossible d'être un bon juge si l'on n'a pas soi-même pratiqué. Je tente de m'expliquer: chaque passe d'arme relève de l'intention des escrimeurs, et celle-ci est directement liée à la tactique adoptée; si bien que la même action est interprétée par un juge comme de seconde intention, donc parfaitement en accord avec le règlement, et par un autre comme désespérée, donc contraire au même règlement.

Je connais des juges qui n'ont pratiquement jamais de problèmes sur les pistes, et d'autres qui sont en permanente contradiction dans leurs décisions. L'essentiel, pour un juge, est de toujours donner le même verdict sur la même action, et ceci, il doit le «sentir», comme il doit «sentir» l'intention des escrimeurs.

Je termine en lançant un cri d'appel: l'escrime a besoin de bons juges; les «cadres» qui quittent la scène nationale ou internationale devraient s'en souvenir et aider les organisateurs, dont la mission s'avère de plus en plus difficile. Ils en retireraient certainement une grande satisfaction personnelle, si ce n'est pécuniaire...

L'arbitrage est une «vocation». Quel plaisir, pour le «bon juge», de savoir qu'il est respecté dans ses décisions! ■

La parole est à l'arbitre de basketball

Martine Wirthner, psychologue et membre de la section de basketball du LS

Chaque club de basketball doit disposer d'arbitres. Celui dont il est question ici est l'un des deux qui représentent le Lausanne-Sports. Martine Wirthner lui a posé quelques questions, et les réponses qu'elle a obtenues nous en apprennent un peu plus sur cette difficile et pourtant indispensable activité. (Y.J.)

La première question que je lui ai posée, certes banale, est néanmoins la première qui vient à l'esprit:

Pourquoi devient-on arbitre?

En général, ceux qui ont cette idée l'ont en fait très jeune. Moi, j'avais un peu plus de 15 ans (limite d'âge). Je me rendais compte que, pour des raisons diverses, je ne pourrais jamais jouer dans une ligue supérieure. Je n'avais pas, non plus, l'envie ni la possibilité de jouer et de m'entraîner beaucoup et souvent. Cependant, j'étais pris par le basket et j'aimais ce sport. Etre arbitre, c'est une manière d'appartenir au basket en y gardant une place marginale, certes,

mais active tout de même. Et puis, pourquoi le nier, encore à l'école ou en apprentissage, il est toujours bon de se faire un peu d'argent!

Comment devient-on arbitre?

D'abord, il faut suivre un cours d'une vingtaine d'heures, comportant théorie et pratique, de même qu'un examen final. Si on le réussit, il est possible d'arbitrer les matches du championnat cantonal, en commençant par les ligues inférieures. En général, on a alors envie de devenir arbitre des ligues supérieures. Pour cela, il faut faire partie des candidats que la commission des arbitres de l'Association cantonale propose (elle choisit des jeunes de moins de 25 ans). A ce stade, on passe à nouveau des examens, mais aussi des tests physiques. La réussite de cette étape permet d'arbitrer dans le cadre du championnat régional.

Dès lors, la promotion dépend des prestations fournies. Celles-ci font l'objet de rapports établis par les experts de la Fédération suisse de basketball amateur. S'ils sont «bons», on obtient l'autorisation d'arbitrer les rencontres du championnat national.

